



Déclaration liminaire - audience du 6 février 2019

Les syndicats enseignants de la FSU dénoncent la précarité des personnels AESH depuis déjà plusieurs années. Si vous convenez que leur situation doit être améliorée, nous attendons toujours la concrétisation de ces intentions. Le chantier de l'inclusion ouvert au niveau national se voulait ambitieux : « Oui, il est absolument nécessaire de garantir une rémunération plus digne aux auxiliaires de vie scolaire. C'est une condition indispensable à l'éducation des enfants en situation de handicap. » a dit le président Macron, ou encore « Nous allons stabiliser ces emplois, nous allons les pérenniser ». Un texte de loi est actuellement discuté à l'assemblée, mais les organisations syndicales dénoncent un texte qui ne répond pas aux attentes et aux promesses faites.

Or quelle est la situation sur le terrain ?

Nous souffrons toujours d'un temps de travail inégal entre les contrats, les établissements : Les AESH CUI-PEC sont à 20, 21, 24 heures par semaine sur 10 ou 12 mois, avec ou sans congé payés d'été. Concernant les AESH de droit public, vous avez reconnu en décembre que l'annualisation sur 36 semaines ne devait plus s'appliquer, mais les contrats signés depuis continuent d'inclure cette annualisation. Alors que la circulaire de 2014 est très claire : le temps de travail est annualisé sur 39 à 45 semaines.

Il est temps que la parole de l'Etat soit respectée. Lors de l'audience du 28-02-18 M. le préfet annonçait que les CUI-PEC serait signés avec des contrats de 20 heures par semaine sur 12 mois. Pourquoi vos services ne donnent-ils pas cette information aux chefs d'établissement qui les contactent ? Une circulaire cadre une annualisation sur un minimum de 39 semaines et vous ne la respectez toujours pas.

A deux reprises, ces derniers mois, des personnels AESH se sont vus refusé un accompagnement par un représentant syndical. C'est inacceptable. On est loin d'une stabilisation ou d'une pérennisation. Commençons par respecter les textes existants. Il est temps que l'engagement d'une rémunération plus digne soit tenu. Nous demandons une revalorisation salariale, une meilleure prise en compte de la quotité de service. Nous demandons l'accès à la prime REP/REP+.

Pour les syndicats enseignants de la FSU, la stabilisation et la pérennisation du métier d'AESH passe par un vrai statut, par la fin des temps incomplets subis, par une véritable reconnaissance de la part de l'institution.

Nous demandons pour cela la mise en place d'une formation départementale, de qualité et sur temps de travail, associant les enseignants.

Nous demandons que les missions des AESH soit respectées, dans les établissements scolaires et dans les discours des supérieurs hiérarchiques.

Nous demandons que, dans le premier degré, les AESH soient évaluées par l'IEN et non par les directeurs qui ne sont pas supérieurs hiérarchiques.

Nous demandons que les affectations annuelles ne plus soient connues au dernier moment.

Nous demandons la clarification de l'expérimentation des PIAL, dont le cadrage départemental est constitué à ce jour de 2 diapositives présentée en GT ASH.

Merci de votre attention.